



PPSD (2020) 01
16 janvier 2020

Activités de coopération parlementaire

Plan de travail pour 2020

1. Introduction

1. Afin de renforcer la collaboration avec les parlements nationaux, le Secrétariat de l'Assemblée s'est doté, en 2012, d'une Division de soutien de projets parlementaires (DSPP) dont l'objectif premier est, en partenariat avec les secrétariats des commissions de l'APCE et d'autres secteurs du Secrétariat du Conseil de l'Europe, de concevoir et de promouvoir des projets de coopération spécifiques associant les députés et le personnel des parlements nationaux.

2. Grâce aux activités proposées dans le Plan de travail pour 2020 (annexe 2) et sur la base des initiatives menées au cours de l'année 2019 (annexe 1), le but recherché est de faire en sorte que les Résolutions de l'Assemblée soient mieux connues des parlements nationaux des États membres et, au-delà, des parlements ayant le statut de partenaire pour la démocratie. En ciblant sa coopération avec des parlements nationaux sur les priorités thématiques qui sont au cœur de son action, l'Assemblée peut utilement compléter et renforcer les initiatives prises par le Conseil de l'Europe au niveau intergouvernemental.

3. Il convient de procéder à une évaluation minutieuse et à des consultations lors de la préparation de nouvelles activités de coopération parlementaire. Tous les projets futurs doivent s'inscrire dans les priorités du CdE et produire une valeur ajoutée et un impact tangible. L'APCE a mis en œuvre – et continue de le faire – des projets utiles et efficaces en complément des efforts intergouvernementaux, pour la promotion et/ou la mise en œuvre de certaines conventions clés du CdE.

4. Les séminaires parlementaires sont souvent organisés en lien avec les réunions des commissions et sous-commissions de l'APCE, soulignant ainsi l'approche par les pairs des échanges entre les législateurs. L'objectif est d'obtenir des résultats tangibles et ce souci des résultats reste le principal critère qui oriente la conception des activités proposées. Les séminaires, ateliers et échanges de bonnes pratiques, organisés autour d'un programme bien défini et réunissant un nombre limité de pays, sont préférés aux conférences à grande échelle.

5. En outre, les ateliers destinés au personnel des parlements nationaux visent à améliorer sa compréhension de toute une série de questions, telles que les instruments juridiques pertinents du Conseil de l'Europe et la structure et le fonctionnement de l'Assemblée parlementaire. Ils ont pour but de développer la capacité des membres du personnel à soutenir les parlementaires dans leurs activités.

2. Sources de financement et activités

6. Un certain nombre d'activités proposées seront financées sur le budget opérationnel de l'Assemblée (selon les fonds disponibles). Il s'agit notamment des séminaires parlementaires multilatéraux sur le contrôle de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme et sur la promotion des droits de l'enfant, ainsi que de réunions du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence. En outre, des moyens financiers pour la mise en œuvre d'activités pourraient être assurés par d'autres sources que le budget opérationnel de l'Assemblée, y compris par le biais de contributions volontaires des parlements et gouvernements nationaux. En novembre 2019, le Secrétaire Général de l'Assemblée parlementaire a ainsi adressé une lettre aux présidentes et présidents des délégations nationales auprès de l'Assemblée pour attirer leur attention sur certains de ces projets. L'essentiel du financement garanti provient toutefois des programmes conjoints du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne et de contributions volontaires, comme suit :

2.1. Programmes financés par le Conseil de l'Europe/l'Union européenne déjà en cours de mise en œuvre

2.1.1. Deuxième phase de la Facilité horizontale (FH II)

7. Concernant ce programme conjoint du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne, le Secrétariat de l'APCE a reçu une aide financière pour mettre en œuvre des activités de coopération avec les parlements de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine du Nord et de la Serbie autour de deux thèmes. Le premier, « exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme - rôle du Parlement » vise à consolider la compréhension de la Convention européenne des droits de l'homme et la participation parlementaire au processus de surveillance de l'exécution de ses arrêts à chaque niveau national. Dans le cadre de ce projet, le manuel de l'APCE à l'intention des parlementaires, « Les parlements nationaux, garants des droits de l'homme en Europe », est disponible en albanais, en bosniaque, en croate, en macédonien et en serbe sur papier et sur le web afin d'aider les parlementaires et leur personnel dans leurs activités.

8. Le deuxième thème, « liberté d'expression et liberté des médias », s'intéresse à l'amélioration du cadre législatif en matière de protection des médias, aux normes éthiques du journalisme et à la mise en place d'un modèle approprié pour les médias de service public afin de garantir leur indépendance éditoriale, financière et de gestion face aux ingérences politiques et économiques. Ce projet vise également à améliorer la coopération régionale entre les quatre pays, conformément à la stratégie de l'Union européenne pour des Balkans occidentaux. Un budget de 285 000 euros a été alloué à l'action de la Facilité horizontale II « Coopération de l'APCE avec les assemblées parlementaires en vue d'apporter des améliorations au niveau législatif » (pour une durée de 13 mois en 2019-2020).

9. En 2019, un séminaire régional a été organisé à l'intention des membres du personnel des parlements de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine du Nord et d'autres pays bénéficiaires du Conseil de l'Europe afin d'améliorer leur connaissance des normes de la CEDH et de les sensibiliser à la mise en œuvre de ces normes, et afin de discuter des mesures pratiques relatives à l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. Le personnel parlementaire des commissions spécialisées du Parlement de la Serbie participera à un séminaire similaire en 2020. Un séminaire parlementaire régional est prévu pour sensibiliser les députés des parlements de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine du Nord et de la Serbie aux normes de la CEDH et à l'obligation de mettre celles-ci en œuvre dans les législations nationales, et pour discuter des mesures pratiques à prendre sur le contrôle de l'action gouvernementale concernant l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme.

10. Deux séminaires régionaux sont prévus (l'un pour les députés et l'autre pour le personnel des parlements de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine du Nord et de la Serbie) sur le contrôle exercé par le parlement en matière de la liberté d'expression et de la liberté des médias. Ils porteront sur les normes juridiques des médias électroniques, la transparence et le pluralisme, l'indépendance des régulateurs des médias dans une société démocratique et le rôle des parlements dans l'indépendance et la liberté des médias.

11. En outre, le Secrétariat de l'APCE a reçu une proposition de coopération avec la Direction générale intergouvernementale I pour « renforcer la protection des droits de l'homme des demandeurs d'asile, des migrants et des victimes de la traite des êtres humains en Turquie » et pour traduire le Guide « Visiter les lieux où des enfants sont privés de liberté en raison de procédures d'immigration » et l'utiliser à la lumière de l'expérience de la campagne parlementaire « Mettre fin à la rétention d'enfants migrants ». Cette coopération pourrait renforcer le rôle du Parlement de la Turquie dans la protection des droits des enfants migrants et dans la promotion d'alternatives positives à la rétention des migrants.

2.1.2. Programmes Sud

Programme Sud (SP III et SP IV) et nouvelle proposition

12. Les activités de l'APCE dans le cadre du Programme Sud ont débuté en 2012. L'Assemblée participe maintenant à la mise en œuvre de la troisième phase (2018-2020) du programme conjoint entre le Conseil de l'Europe et l'Union européenne intitulé « Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le Sud de la Méditerranée ». Une nouvelle phase de ce programme, appelée Programme Sud IV, est actuellement en discussion. SP IV se concentrera principalement sur les activités régionales.

13. Le Secrétariat de l'Assemblée a présenté une liste préliminaire d'initiatives régionales pour la coopération à organiser à l'intention des membres des parlements de l'Algérie, de la Jordanie, du Liban, du Maroc, de la Tunisie et du Conseil national palestinien, afin de développer la coopération parlementaire dans la région du Sud méditerranéen sur les questions d'intérêt commun avec l'Europe, telles que les politiques relatives aux migrations.

14. Cette nouvelle phase s'appuiera sur l'expérience acquise dans le cadre des travaux menés au cours des sept dernières années avec le Parlement du Maroc et le Parlement de la Jordanie, qui ont obtenu leur statut de partenaires pour la démocratie auprès de l'Assemblée. La proposition prévoit l'organisation de séminaires pour les membres des parlements, ainsi que l'organisation de formations pour le personnel des parlements, dans le but de garantir des progrès effectifs sur les questions prioritaires définies dans les résolutions suivantes de l'APCE sur le statut de partenaire pour la démocratie, consacrées aux pays concernés :

- Résolution 1818 (2011) Demande de statut de Partenaire pour la démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement du Maroc, paras. 8.4, 8.5 et 8.10-12 ;
- Résolution 1942 (2013) et Résolution 2061 (2015) sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc, paras. 10.6-9 ;
- Résolution 2086 (2016) sur la demande de statut de Partenaire pour la Démocratie auprès de l'Assemblée parlementaire présentée par le Parlement de la Jordanie, paras. 9.1 et 9.9-16 ;

- Résolution 2183 (2017) sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement de la Jordanie, paras. 6.2, 7 et 8.
- Résolution 2282 (2019) sur l'évaluation du partenariat pour la démocratie concernant le Parlement du Maroc, para 5.5

15. Ces initiatives concerneront les relations entre le Parlement et le gouvernement, le contrôle parlementaire du pouvoir exécutif, les relations entre la majorité et l'opposition dans un parlement démocratique ; le rôle des partis politiques ; la relation entre le Parlement et la société civile et sa capacité d'initiative législative ; le rôle des parlements dans la promotion des normes relatives aux droits de l'homme et dans le contrôle de leur mise en œuvre, ainsi que le rôle du Parlement dans l'adoption et la mise en œuvre des politiques en matière de migration.

16. Le Secrétariat de l'Assemblée a préparé, en vue de la soumettre à l'Union européenne, une proposition de financement d'un nouveau projet triennal (2020-2022) intitulé « Renforcement des réformes démocratiques au Maroc : rôle du Parlement ». Ce projet vise à soutenir le rôle global du Parlement du Maroc en tant que garant des réformes démocratiques.

17. La proposition comprend des séminaires parlementaires pour les membres élus du Parlement du Maroc. Le projet visera également à renforcer la capacité du personnel des deux chambres du Parlement à soutenir leurs membres. Il appuiera également le développement du nouveau département de la recherche parlementaire et de son centre de documentation.

2.2 Contribution volontaire de la Norvège au Plan d'action « Renforcer la coopération avec le Maroc et la Tunisie »

18. En 2019, le Secrétariat de l'APCE a reçu un soutien financier supplémentaire sur la contribution volontaire de la Norvège au Conseil de l'Europe. Cette mesure vise à soutenir le développement d'activités de coopération dans le cadre des partenariats de voisinage existants – plans d'action – entre le Conseil de l'Europe et, d'une part, le Maroc (partenariat tel que défini dans le document « Partenariat de voisinage avec le Maroc 2018 -2021 », approuvé par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe le 21 mars 2018) et, d'autre part, avec la Tunisie (partenariat défini par le document « Partenariat de voisinage avec la Tunisie pour 2018-2021 », approuvé par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe, 21 mars 2018, CM/Del/Dec (2018) 1311/2.3).

19. Les activités, commencées en octobre 2019, se poursuivront en 2020 et viendront compléter les activités qui seront organisées dans le cadre des initiatives des programmes Sud III et Sud IV, puisque ce dernier aura pour objet des initiatives uniquement régionales. Par conséquent, les initiatives lancées au niveau national développeront la coopération avec les membres du Parlement et le personnel des parlements des deux pays.

2.3. Renforcer la capacité parlementaire à mettre en œuvre les normes et les politiques du Conseil de l'Europe en Ukraine (UKR) – Phase II

20. L'Assemblée participe à la mise en œuvre du nouveau Plan d'action du Conseil de l'Europe pour l'Ukraine pour la période 2018-2021, financé par le biais de contributions volontaires. En 2020, les activités se concentreront sur la sensibilisation des membres nouvellement élus de la Verkhovna Rada d'Ukraine aux normes et politiques du Conseil de l'Europe en matière de lutte contre la corruption et sur la promotion d'élections libres et régulières. Par le biais d'échanges entre pairs, l'objectif sera d'améliorer la sensibilisation et la compréhension des parlementaires en matière d'élaboration des lois, y compris les lois électorales et anticorruption. Le budget total prévu pour le projet de l'APCE est de 400 000 euros pour la période allant de novembre 2018 à avril 2020.

21. La première phase de mise en œuvre du projet a principalement porté sur les activités de renforcement des capacités du secrétariat de la Verkhovna Rada, notamment la capacité de son personnel à accomplir les tâches législatives, organisationnelles, administratives et autres du Parlement, ainsi qu'à fournir une assistance aux membres de la Rada dans l'exercice de leur mandat, conformément au règlement intérieur du Parlement. La deuxième phase de mise en œuvre se concentrera exclusivement sur les députés. À cet égard, la première activité, qui a eu lieu en novembre 2019, a consisté à aider les membres de la Rada à améliorer leurs connaissances de la CEDH et de la jurisprudence de la Cour de Strasbourg, et à souligner le caractère obligatoire de l'exécution des arrêts de la Cour en ce qui concerne l'Ukraine. Il est probable que le projet sera prolongé jusqu'en décembre 2020. Trois autres activités thématiques sur les médias, ainsi que la lutte contre les discriminations et le dialogue entre la majorité et l'opposition, seront proposés pour mise en œuvre lors de la confirmation éventuelle de la prolongation du projet en avril 2020.

2.4. Renforcer la capacité parlementaire à mettre en œuvre les normes et les politiques du Conseil de l'Europe en Géorgie

22. Depuis 2019, le Secrétariat de l'APCE participe à l'élaboration du Plan d'action du Conseil de l'Europe pour la Géorgie pour la période 2016-2019, financé par des contributions volontaires. La dimension parlementaire a été incluse dans ce plan d'action en 2019 et les activités se poursuivront en 2020. Ces activités sont également inscrites au programme de la Présidence géorgienne du Comité des Ministres pour la période allant de novembre 2019 à mai 2020.

23. Les initiatives de coopération visent à traiter du développement du rôle des parlements nationaux dans l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme, de la discussion des questions liées aux élections dans la perspective des prochaines élections législatives en Géorgie au second semestre 2020 et des relations entre la majorité et l'opposition au Parlement.

2.5. Projets soumis aux contributions volontaires (CV)

24. En 2017, cinq grands projets multilatéraux du Conseil de l'Europe ont été soumis par le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe au Comité des Ministres aux fins de contributions volontaires. Ils impliquaient différents secteurs et institutions du Conseil de l'Europe sur : la lutte contre la corruption, le mouvement contre la haine, les diasporas, la protection et la responsabilisation des enfants ainsi que la santé publique, y compris les changements climatiques. Dans ce contexte, la Campagne parlementaire pour mettre fin à la rétention d'enfants migrants a reçu, grâce au soutien de la délégation suisse auprès de l'Assemblée, un apport financier du Gouvernement suisse de 2016 à 2019. D'autres initiatives en rapport avec les activités des commissions de l'Assemblée devraient recevoir des contributions volontaires supplémentaires en 2020.

I. Aperçu thématique des activités à organiser en 2020 par la DSPP avec la contribution des secrétariats des commissions suivantes

COMMISSION ¹	ACTIVITÉ	DATE INDICATIVE	LIEU INDICATIF	SOURCE DE FINANCEMENT
AS/POL				
I.	Mise en œuvre du partenariat pour la démocratie avec le Parlement du Maroc			
	<i>Séminaire pour le personnel de la Chambre des Conseillers du Parlement du Maroc sur la structure et les priorités du Conseil de l'Europe</i>	février	Strasbourg	CV Norvège ⁱ
	<i>Séminaire pour le personnel du Parlement du Maroc (les deux chambres) sur la bonne gouvernance financière et administrative</i>	printemps	Strasbourg	SP IV ⁱⁱ / CV Norvège
	<i>Séminaire pour le personnel du Parlement du Maroc (les deux chambres) sur le contrôle des politiques publiques</i>	automne	Rabat	CV Norvège
II.	Développement de la coopération avec le Parlement de la Jordanie			
	<i>Activités de renforcement des connaissances pour le personnel du Parlement de la Jordanie (rédaction de textes législatifs, médias et communication)</i>	février	Strasbourg	SP IIIⁱⁱⁱ
III.	Activités régionales avec les pays du Sud de la Méditerranée			
	<i>Séminaire pour les députés sur la démocratie parlementaire et les partis politiques</i>	printemps	Amman	SP IV /
	<i>« Conférence parlementaire sur le Partenariat pour la démocratie : réalisations et changements », pour les Parlements du Maroc, de la Jordanie et du Conseil national palestinien</i>	mai-juin	Rabat	SP IV /
AS/JUR				
I.	Mécanismes et structures parlementaires pour le contrôle de l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme			
	<i>Séminaire pour les députés des Parlements de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine du Nord et de la Serbie sur la mise en œuvre de la CEDH : rôle clé des parlements</i>	janvier-février	Strasbourg	HF II^{iv}
	<i>Séminaire parlementaire régional sur le rôle du parlement dans la mise en œuvre de la CEDH et l'exécution des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme</i>	mars-avril	Tbilissi	AP Georgie ^v
	<i>Séminaire parlementaire multilatéral pour les députés de certains États membres</i>	automne	à confirmer	BO^{vi}
II.	Renforcement des connaissances de la Convention européenne des droits de l'homme pour le personnel des parlements nationaux des États membres			
	<i>2 séminaires multilatéraux pour le personnel des parlements nationaux de certains États membres</i>	printemps et automne	Strasbourg	BO
III.	Le rôle des parlements dans la mise en œuvre des normes et recommandations du CPT (Comité pour la prévention de la torture)			
	<i>Séminaire multilatéral pour les députés des États membres</i>	2 ^e semestre	à confirmer	BO (à confirmer)
	<i>Séminaire multilatéral pour le personnel des parlements nationaux des États membres</i>	automne	Strasbourg	BO (à confirmer)

¹ L'activité relève du mandat de la (des) commission(s) indiquée(s) ci-dessous

AS/CULT				
	Liberté d'expression et médias			
	<i>Séminaire régional sur la liberté d'expression et la liberté des médias pour les membres de Parlement de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine du Nord et de la Serbie</i>	juin-juillet	Budapest à confirmer	FH II
	<i>Séminaire de renforcement des connaissances pour les membres du personnel des parlements de l'Albanie, de la Bosnie-Herzégovine, de la Macédoine du Nord et de la Serbie</i>	février	Strasbourg	FH II
AS/PRO				
	Lutte contre la corruption			
	<i>Séminaire pour les députés de la Verkhovna Rada sur la lutte contre la corruption</i>	avril	Oslo à confirmer	UKR ^{vii}
DIVISION DE L'OBSERVATION DES ÉLECTIONS (DOE)				
	Développer la dimension parlementaire de la coopération en matière électorale			
	<i>Séminaire pour les députés de la Verkhovna Rada sur le système électoral</i>	février	Berlin à confirmer	UKR
Séminaires de l'APCE pour les secrétariats des délégations nationales				
	<i>Séminaire d'information de deux journées</i>	avril	Strasbourg	BO
	<i>Séminaire d'information d'une demi-journée</i>	11 décembre	Paris	BO

II. Activités menées par des Commissions de l'APCE et leurs Réseaux parlementaires

COMMISSION	ACTIVITÉ	DATE INDICATIVE	LIEU INDICATIF	SOURCE DE FINANCEMENT
AS/SOC				
I.	Parlements et droits sociaux			
	<i>Séminaire parlementaire sur la Charte sociale européenne</i>	automne	Strasbourg	BO/CV
II.	Parlements, santé publique et développement durable			
	<i>Dimension parlementaire de la Conférence MEDICRIME à l'échelle du continent</i>	automne	Croatie	
III.	Parlements et droits de l'enfant			
	<i>Promotion de la Convention de Lanzarote du Conseil de l'Europe et de l'action parlementaire contre les abus pédosexuels en général, y compris la Journée européenne pour la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (sixième édition)</i>	18 novembre	Différents parlements coordonnés depuis Strasbourg	

AS/MIG				
	Suivi de la campagne parlementaire pour mettre fin à la rétention des enfants par les services d'immigration			VC
	<i>Visites parlementaires dans un centre de rétention pour migrants et/ou un centre ouvert pour les migrants ouvert/d'une alternative à la rétention dans un État membre (3 visites)</i>	à confirmer	Grèce Turquie Serbie (à confirmer)	BO
AS/EGA				
I.	Violence à l'égard des femmes – Activités du Réseau parlementaire pour le droit des femmes de vivre sans violence			
	<i>Suivi de l'Étude régionale UIP-APCE sur le sexisme, le harcèlement et la violence à l'égard des femmes dans les parlements en Europe (organisation d'un événement de visibilité et publication d'un guide sur les meilleurs mécanismes et pratiques)</i>	à confirmer		VC
	<i>2 réunions du Réseau au cours des parties de session (participation d'experts) à Strasbourg</i>			BO/CV
II.	Alliance Parlementaires contre le racisme et l'intolérance – Activités de l'Alliance parlementaire contre la haine			
	<i>2 réunions de l'Alliance au cours des parties de session (participation d'experts) à Strasbourg et publication de matériels de visibilité/information</i>			BO/CV

ⁱ**CV Norvège** – Contribution volontaire de Norvège au Plan d'action « poursuivre la coopération avec le Maroc et la Tunisie »

ⁱⁱ**SP IV** - Programme Sud IV – programme conjoint financé par l'UE et le CdE et mis en œuvre par le CdE (2020-2023) dans le Sud de la Méditerranée et le Moyen-Orient

ⁱⁱⁱ**SP III** - Programme Sud III (« Assurer la durabilité de la gouvernance démocratique et des droits de l'homme dans le Sud de la Méditerranée » – programme conjoint financé par l'UE et le CdE et mis en œuvre par le CdE (2018-2020)

^{iv}**FH II** – Deuxième phase de la Facilité horizontale (programme conjoint financé par l'UE et le CdE et mis en œuvre par le CdE (2018-2019) pour l'Albanie, la Bosnie-et-Herzégovine, la Macédoine du Nord et la Serbie)

^v**PA Géorgie** – Plan d'action pour la Géorgie (2019 -2020)

^{vi}**BO** – Budget opérationnel de l'APCE (activités de coopération)

^{vii}**UKR** – Plan d'action pour l'Ukraine (2018 – 2020)